



Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports

NOTE REGLEMENTANT
DESTINATION SPORTS
ADULTES

Saison Sportive 2022 /2023

Article 1 : Présentation du gestionnaire

Les activités sont organisées et gérées par la Direction de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Gratentour.

Une assurance en responsabilité civile couvre les activités

Article 2 : Présentation et caractéristiques

Plusieurs activités de bien-être, d'hygiène et de forme sont proposées pour les adultes : la Gym Douce, le Fitness, la Marche Nordique et la Marche.

Les activités sont proposées à l'année d'octobre à juin sauf vacances scolaires.

Un effectif de 5 adhérents est indispensable pour que les activités puissent s'effectuer.

Article 3 : Personnel

L'encadrement des activités sera assuré par un éducateur sportif.

Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une licence STAPS ou bien éducateur territorial des APS.

Article 4 : Modalités d'admission et d'inscription

Les inscriptions se font auprès du responsable du Service « Destination Sports » en fonction des places disponibles.

Le dossier d'inscription pour être validé, devra être complet et remis en main propre au Responsable Destination Sports ou bien à l'accueil de la Mairie. Le dossier d'inscription doit être complet pour pouvoir commencer l'activité.

Les activités sont réservées en priorité aux Gratentourois(e)s.

PRE-INSCRIPTIONS AU : Forum des Associations en septembre et INSCRIPTIONS par mail à partir de Septembre.



La pré-inscription faite au forum des associations sera valable une semaine, au-delà de ce délais elle n'aura plus lieu d'être.

Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de(s) l'activité(s) choisie(s) datant de moins 1 mois
- Fiche de renseignements et d'inscriptions remplie et signée
- La cotisation à l'ordre « régie de recettes service enfance jeunesse »,
- Un justificatif de domicile,
- L'attestation de responsabilité civile,
- Le règlement signé.

Les inscriptions ne deviennent définitives qu'après confirmation par mail du responsable de « Destination Sports ».

3 séances de découverte gratuites peuvent être faites, un dossier d'inscription est nécessaire avant de débiter, seul le paiement restera en attente.

Article 5 : Modalités d'annulation et remboursement

Si aucune séance n'est faite durant la saison sportive 2022-2023, un remboursement sera possible. Dans le cas inverse aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Le nombre de participants étant règlementé, toute personne qui n'assisterait pas aux séances, sans justificatif et/ ou sans prévenir, pendant 3 séances consécutives, se verra retiré des listes sans remboursement.

Article 6 : Participation financière

Les tarifs sont définis par délibération du conseil municipal qui s'octroie le droit de les modifier si besoin.

La participation financière est à effectuer à l'ordre de "Régie de recettes Service Enfance Jeunesse".

Le tarif d'une activité à l'année est de 35€ pour les Gratentourais(es) et de 55€ pour les habitants des autres communes. A partir de la première activité, les autres sont à moitié prix. L'activité marche reste actuellement gratuite.

Si la cotisation n'est pas honorée, un rappel sera établi sous quinze jours. Si malgré ces démarches aucun règlement n'est effectué, un titre de recette sera déposé auprès de la trésorerie de l'Union et l'accès aux séances sera refusé.



Article 7 : Responsabilités

La Direction du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports décline toute responsabilité, en cas de perte de bijoux, vêtement, des bris de lunettes, etc... sur les lieux de pratique des activités.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent souscrire une assurance complémentaire.

Article 8 : Organisation

Les séances se déroulent en intérieur chaque semaine d'octobre à juin pour la Gym Douce et le Fitness. Les séances de Marche Nordique et de Marche se déroulent en extérieur.

En cas de fortes chaleurs d'autres salles pourront être proposées ou bien des cours adaptés en plein air.

Cela représente environ 60 séances de sport à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires. Les horaires doivent être strictement respectés pour le bon déroulement de la séance.

Les rendez-vous sont fixés :

Pour la Gym Douce les Mercredis de 11h à 12h et les Vendredis de 9h à 10h au Dojo du Séquestre.

Pour le Fitness, les Mardis de 20h00 à 21h et les Jeudis de 20h30 à 21H30 au Dojo du Séquestre

Pour la Marche Nordique les mardis de 14h à 15h30 pour de la marche nordique de loisirs et les vendredis de 14h à 15h30 pour de la marche nordique sportive. Les départs se font devant la Mairie de Gratentour.

Pour la Marche, les lundis de 10h à 12h et les jeudis de 9h30 à 10h30, départ devant la Mairie de Gratentour.

Les rendez-vous de marche et de marche nordique peuvent varier afin de découvrir de nouveaux tracés. Le Responsable se devra de vous avertir 3 jours avant par mail en cas de changement.

Article 9 : Règles de vie

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités sportives est obligatoire.



Le refus de suivre les prescriptions en matière de sécurité, de règles de vie collective ou de discipline pourra entraîner le renvoi immédiat.

Elu au sport et associations

M. GUITARD Christian

***Le Directeur des Services
Petite Enfance, Enfance,
Jeunesse et Sports***

M. PARIS Cédric

***Le Responsable de
Destination Sports***

M. JEAN Hugo

L'enfant : (signature)

*Les Parents : (signature précédée par la
mention « lu et approuvée »)*